

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 30 JUIN 2017

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE, Mme Emilie FAYE, MM.
Albert LUCHINO, Johan IMBERT, Adjoints,
MM. Jacques JOUBERT, Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise
PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mmes Nathalie
LAVILLE-ANDRIEUX, Marie-Thérèse REYROLLE, M. Franck PAUL, Mme Marine
FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Corinne PEGHEON, M.
Laurent COURTHALIAC, Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

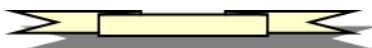
Absents avec procuration : Mme Corinne MONDIN à Mme Myriam FOUGERE, M. Michel
BEULATON à Mme Christine SAUVADE, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY,
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER à M. Johan IMBERT, Mme Annie BERNARD à Mme
Corinne PEGHEON

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY



Ouverture de la séance à 19H15

Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 22 mai 2017 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Sur** l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante : **Motion contre la suppression du service du cadastre et pour la défense du service public en milieu rural.**
Accord Unanime.



RAPPORT D'ACTIVITES

DEGATS SUITE A L'ORAGE DE GRELE

Les dommages les plus importants concernent l'église avec, sur la façade ouest, de nombreux vitraux et simples vitrages endommagés. Une réparation nécessitera le montage d'échafaudages et la dépose complète des vitraux. Le cadran de l'horloge a été également touché (émail endommagé et cadran cabossé). En couverture des remplacements de tuiles et ardoises sont à prévoir (toit deux pans face sud couvrant la nef).

L'orgue en cours de restauration a également subi des dommages sur des éléments esthétiques : impacts sur les boiseries, vernis altérés par l'eau, touches du clavier imprégnées d'une teinte rouge (coulures des feutres). Une protection et le bâchage de la grande baie ont été réalisés en urgence par les services techniques afin de protéger l'orgue. Les devis de réparations ont été transmis et doivent, avant toute intervention, être validés par notre assureur.

Autres bâtiments fortement impactés : le cinéma dont la terrasse et les skydômes ont été endommagés par les impacts de grêle générant ainsi des infiltrations d'eau en plafond (hall).

D'autres bâtiments ont été, dans une moindre mesure, touchés. A la suite de son passage les services techniques ont été autorisés par l'expert à réaliser les travaux. Il s'agit principalement du bâtiment du Greta, du Snack de la piscine, des blocs sanitaires du camping, des tennis couverts, de la mairie et de la mairie annexe, de l'école maternelle, et du musée Agrivap.

FORUM JEUNES

Mr CHEVALEYRE indique qu'un candidat a été retenu pour le poste en CDD de médiateur jeunesse. La prise de poste correspondante pourrait intervenir au 1^{er} octobre 2017.

RESTAURATION DE L'EGLISE JEAN

L'architecte maître d'œuvre a présenté le dossier Avant-projet sommaire relatif à la 1^{ère} tranche de travaux qui concerne principalement le clocher, les toitures des chapelles et le déambulatoire. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 3 089 900 € HT soit le double de ce qui avait été estimé à l'origine (mai 2016) par l'architecte.

Cet APS outre les travaux nécessaires prévoit un certain nombre d'options qui doivent être validées par la DRAC.



MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DU SERVICE DU CADASTRE ET POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC EN MILIEU RURAL

A l'unanimité le conseil municipal a adopté la motion suivante :

Le Conseil Municipal, a été indirectement informé du projet de la Direction Départementale des Finances publiques du Puy-De-Dôme de suppression du service du cadastre d'Ambert et de son transfert à Issoire au 1^{er} janvier 2018. Au moment où les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales se multiplient sans réelle compensation, il est exclu que se surajoute insidieusement, par le biais de réorganisations administratives, la diminution des moyens en personnel mis par l'Etat au service des administrés et des collectivités locales.

Le Conseil Municipal d'Ambert ne saurait accepter qu'un prétendu projet de modernisation de l'action publique se fasse d'une part au détriment de l'intérêt général et d'autre part en poursuivant une politique systématique de démantèlement du service public essentiellement en zone rurale.

En conséquence le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- S'oppose fermement à toute décision de suppression du service du cadastre d'Ambert et de son transfert à Issoire.
- Demande instamment au Directeur Départemental des Finances publiques de bien vouloir reconsidérer sa position considérant d'une part que la perte de ce service concourt à la désertification du territoire et d'autre part que l'Etat ne respecte pas ses engagements en termes d'organisation du territoire.
- Affirme que la commune reste très attachée à un service public de qualité, qui s'adapte aux nouveaux contextes de la société, mais dont la modernisation ne saurait être un prétexte à la disparition.
- Regrette une fois de plus le mépris des services de l'Etat qui imposent des décisions sans aucune concertation préalable avec les représentants des 55 communes du territoire concernées par cet « oukase » de l'administration.

ELECTIONS SENATORIALES

Le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 publié au journal officiel du 4 juin 2017 a convoqué les conseils municipaux des collectivités concernées par les élections sénatoriales de 2017, le vendredi 30 juin 2017, en vue de la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection du 24 septembre 2017.

Dans ce cadre le conseil municipal doit procéder à l'élection de quinze délégués et de cinq suppléants.

Après constitution du bureau électoral il a été constaté qu'une seule liste, dénommée « liste Ambert », a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Au terme du scrutin à bulletin secret les résultats sont les suivants :

- Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : un
- Nombre de votants : vingt-huit
- Bulletins nuls : un
- Suffrages exprimés : vingt-sept

La liste dénommée « liste Ambert » ayant obtenu vingt-sept suffrages obtient donc la totalité des sièges.

Ont donc été élus :

Délégués : Mr GORBINET, Mme MONDIN, Mr LAMY, Mme SAUVADE, Mr BEAULATON, Mme PERIGNON, Mr IMBERT, Mme FAYE, Mr CHEVALEYRE, Mme GUY, Mr CUSSAC, Mme BERNARD, Mr COURTHALIAC, Mme FAUCHER, Mr BESSEYRE

Suppléants : Mme ALLEGRE-CARTIER, Mr JOUBERT, Mme FOURNET, Mr PAUL, Mme BOST

Le procès-verbal de cette élection, a été dressé et clos, le **30 juin 2017**, à vingt heures, en triple exemplaire, et après lecture, signé par le maire les autres membres du bureau et le secrétaire.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Mme le Maire a rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité d'une part du service d'Alimentation en eau potable et d'autre part du service assainissement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dossiers transmis et de l'exposé du rapporteur ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

TARIFS 2018 CAMPING ET CHALETS

Unanimité sur les propositions de la commission visant au maintien de l'ensemble de ces tarifs conformément aux indications du rapport de synthèse.

TARIFS 2017/2018 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Unanimité sur les propositions de la commission concernant le maintien des tarifs actuels.

TARIFS 2017/2018 HEBERGEMENT CORAL

Les propositions de la commission visant au maintien des tarifs ont été approuvées à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Accord unanime pour solliciter une subvention de 7500 € auprès du conseil départemental en vue de financer des travaux de sécurité routière dans le secteur du carrefour Boulevard Sully/ avenue G Clemenceau/ rue de la calandre.

Il s'agit en effet, suite à un récent accident, de sécuriser la circulation des piétons.

Mme BOST indique qu'elle a déjà sollicité ce type d'aménagement sur toute l'avenue très empruntée les personnes âgées venant de Prébayle.

OPERATION COCON 63 – ADHESION AU NOUVEAU DISPOSITIF.

Il a été rappelé à l'assemblée que le Conseil Départemental, avec le soutien technique de l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat, a réalisé une vaste opération de rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités puydômoises, baptisée COCON 63. Par délibérations du 25 septembre 2013 et du 26 septembre 2014 la ville d'Ambert a adhéré à ce dispositif ce qui a permis de procéder à l'isolation des combles de la cité administrative et de la résidence Fontaine de Goye.

Forts du succès de la première vague de Cocon 63 le Conseil Départemental et l'Aduhme, ont souhaité renouveler leur partenariat pour proposer aux collectivités publiques du Puy-De-Dôme une seconde opération d'isolation qui portera sur les combles perdus ainsi que sur les rampants de toiture.

Après avoir écouté cet exposé et sur proposition de Mme Le Maire le conseil municipal unanime :

- A donné son accord sur le principe de participation de la ville d'Ambert à cette nouvelle opération « COCON 63 ».
- A toutefois précisé que cet engagement ne deviendrait définitif qu'à la suite de la conclusion de la convention constitutive du groupement de commande faisant suite à une nouvelle délibération du conseil municipal.
- A donné tous pouvoirs à Mme Le Maire aux fins de signature de tous les documents nécessaires dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Mme MONNERIE a demandé s'il était judicieux d'inclure l'isolation de l'immeuble « ancienne caserne des sapeurs-pompiers ».

Mme Le MAIRE a répondu qu'une décision devra être prise en fonction de l'aménagement projeté.

APPARTEMENTS COMMUNAUX 1, RUE DE LA GRAVE : LOYERS 2017

Sur proposition de Mr Imbert., le Conseil Municipal, unanime, a fixé à 560 € / mois hors charges les loyers applicables, pour l'année 2017, aux deux appartements duplex communaux situés 1, rue de Grave à Ambert.

Mme FAUCHER a souhaité connaître la superficie de ces appartements.

Mr IMBERT a répondu qu'ils font sensiblement la même surface soit 97 et 101 m².

Mme BOST a considéré que ce n'était pas très cher compte tenu de la qualité de la rénovation.

Mme LE MAIRE a indiqué que ce loyer correspondait au prix du marché local.

OUVERTURE DE CREDITS

Unanimité pour l'inscription au budget des ouvertures de crédits suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Article 023-Virement à la section d'investissement : 549 242.01 €

Recettes :

Article 7788-Produits exceptionnels divers : 549 242.01 €

Section d'Investissement :

Dépenses :

Article 1676-Dettes envers locataires acquéreurs : 549 242.01 €

Recettes :

Article 021-Virement de la section de fonctionnement : 549 242.01 €

Il s'agit de régularisation comptable relative aux opérations usines-Relai.

EXONERATION DE TAXE SUR LES SPECTACLES

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a décidé d'exonérer de taxe sur les spectacles toutes les manifestations à caractère sportif organisées sur la commune d'Ambert durant l'année 2018

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE FOIRE

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal par vingt voix pour et neuf abstentions (Mme SAUVADE, Mme GUY, Mr PAUL, Mr BESSEYRE, Mme MONNERIE, Mme BERNARD par procuration, Mme PEGHEON, Mr COURTHALIAC, Mme BOST) :

- A décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3500 € au Comité de Foire en vue de permettre l'installation de dispositifs temporaires d'annonces des festivités sur les poteaux d'éclairage public.

Mme MONNERIE a regretté de ne pas avoir eu connaissance de ce projet relatif à des installations d'ordre publicitaire avec le nom de deux entreprises privées. Elle a précisé qu'elle aurait souhaité disposer au préalable du budget global relatif à cette opération.

Mme Le MAIRE a répondu en indiquant que ce projet a été porté par le comité de foire qui pourra lui apporter toutes les précisions souhaitées.

Dans un autre registre Mme MONNERIE a déploré l'absence d'informations sur l'organisation des Fourmofolies 2017 (Financement, partenaires, ...). Elle a rappelé que la commune a deux délégués au Comité de Foire qui sont susceptibles d'informer le conseil.

REAMENAGEMENT QUARTIER SAINT-JEAN /REPUBLIQUE

Présentation par Mr IMBERT de la notice d'avant-projet établie par le maître d'oeuvre et soumise à la commission. Les projets retenus par cette dernière représentent un coût de travaux de 659 275 € HT (hors frais annexes) répartis comme suit : Place Saint-Jean : 422 703 HT, Rue de la république place des minimas : 236 572 €.

Ces coûts sont susceptibles d'être revus à la baisse en fonction de choix techniques (revêtement des voiries) qui seront à effectuer.

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES : ACQUISITIONS PAR L'EPF SMAF Auvergne

A l'issue de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu du 11 janvier 2016 au 9 février 2016 inclus le Préfet du Puy-de-Dôme a déclaré d'utilité publique, le 18 novembre 2016, au bénéfice de la commune d'Ambert :

- Les travaux à entreprendre par la collectivité en vue de la dérivation des eaux pour la consommation humaine à partir des sources du Pirou, Sous les brantoux, Chomet, Le Cheix de Valcivières, Bunanges, La Rodarie et La Combe.
- L'instauration des périmètres de protection de ces points de prélèvement.

L'EPF Smaf Auvergne auquel adhère la commune d'Ambert peut se charger d'acquérir ces immeubles au besoin sur la base de la DUP du 18 novembre 2016 précitée.

Le Conseil Municipal unanime a décidé de faire appel à l'EPF Smaf Auvergne pour procéder à l'acquisition des biens nécessaires à l'instauration des périmètres de protection ainsi qu'au portage financier correspondant.

CESSION LE PONTEL

Mme le Maire a rappelé à l'assemblée que dans la perspective de la cession aux conjoints ARSAC du rez-de-chaussée et des caves de l'immeuble situé Place du Pontel il est nécessaire d'appliquer une division avec état descriptif et un règlement de copropriété. A cet effet :

- Le cabinet Geoval a finalisé l'état descriptif de division.
- Le règlement de copropriété a été établi par la SCP AUBOYER-FIOL et SIMAND LEMPEREUR titulaire d'un office notarial à Ambert.

Sur proposition du rapporteur le conseil municipal par vingt-sept voix pour et deux abstentions (Mme MONNERIE, Mme PEGHEON) :

- A approuvé l'Etat Descriptif de Division de l'immeuble ainsi que le règlement de copropriété
- A pris acte du tableau de répartition des tantièmes de copropriété et de répartition des charges.
- A autorisé Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches liées à la mise en copropriété.

ACQUISITION LE MAREYNAT

En vue d'un projet futur d'extension de la station de traitement d'eau potable du Mareynat, le conseil unanime a donné son accord pour acquérir la parcelle ZW 198 (ancienne ZW 168) à Monsieur Daniel ARTAUD ou son représentant sur la base d'un prix de 425.60 €. Mme Le Maire a été autorisée à signer l'acte correspondant.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME

Unanimité pour approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes. Il s'agit d'intégrer notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent et d'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité.

PETITE ENFANCE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Ce nouveau règlement établi par la Directrice de la crèche en concertation avec la PMI et validé par la commission a été approuvé à l'unanimité.

Suite à une question Mme FAYE a indiqué que le médecin actuel de la crèche allait quitter ses fonctions et Ambert à la fin du mois d'août.

Des contacts ont été pris et sont en cours concernant son remplacement.

AFFAIRES SECTIONNALES

Unanimité sur les propositions de l'ONF quant à la destination à donner aux coupes de bois de l'exercice 2018. (Vente en Bloc et sur pied)

En ce qui concerne les travaux futurs programmés par l'ONF le conseil a validé ceux concernant des travaux dans les forêts de Gourre et de Bunanges et autres. Par contre pour les sections des Chaux, de La Vaisse et de La Rodarie le conseil a réservé sa décision dans l'attente de précisions complémentaires sur les coûts des signalétiques prévues par les services de l'ONF. Les montants sont apparus en effet élevés.

Enfin le conseil a décidé, pour la Section de Gourre, de renoncer aux travaux prévus en 2016 et non réalisés à ce jour. Il s'agissait de travaux de voiries d'un montant prévisionnel de 24 140 € non urgents au regard des travaux sylvicoles de 2017. Par ailleurs la prochaine coupe étant prévue en 2023 le budget actuel dont dispose la section n'est pas suffisant pour financer ces travaux

PARC NAUTIQUE DES TROIS CHENES : APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS

Approbation unanime de la nouvelle actualisation du plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) du parc nautique des trois chênes. Ce document a été préparé et proposé par Mme la MNS, chef de bassin.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Sollicitation d'une participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la rénovation de la cité administrative.
- Approbation de la convention annuelle entre le département du Puy-de-Dôme et la commune accordant une subvention de 9 500 € au titre du soutien à l'enseignement musical pour l'année scolaire 2016/2017.
- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Jean-Luc GRAS pour un appartement de type F2 situé 6/8 rue de Goye. Date d'effet le 1^{er} Mai 2017.
- Conclusion d'un avenant n°1 avec le cabinet MBA relatif au transfert de compétence de la piscine à l'intercommunalité.
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Monsieur Amaury BIDAN pour un appartement de type T2 situé 30 rue du Chicot. Date d'effet le 31 Mai 2017.
- Conclusion d'un bail de location conclu avec Monsieur Baptiste POUTIGNAT pour un appartement de type T2 situé 30 rue du Chicot. Date d'effet le 1^{er} juin.
- Conclusion d'un avenant n°2 avec le cabinet MBA pour la réhabilitation de la piscine,
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Mme LARGERON Nathalie pour un appartement de type F2 situé 3 rue de Goye – Date d'effet le 12 Juin 2017.
- Demande de participation financière du Fonds Européen de Développement Régional pour l'achat de 9 tableaux interactifs pour les écoles.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H15. Les prochaines réunions du conseil municipal sont planifiées pour les 28 juillet 2017, 29 septembre 2017, 27 octobre 2017, 24 novembre 2017 et 15 décembre 2017.